

## COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole  
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.  
E-Mail : [mairie.de.bosselshausen@orange.fr](mailto:mairie.de.bosselshausen@orange.fr)



### **PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 8 avril 2021 à 19 H 30**

La séance est ouverte à 19 heures 40. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 1<sup>er</sup> avril 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, MARXER Jean-François, SCHNEIDER Emmanuel, DAPP Séraphine, ERTZ Astride, DI-POL-MORO Eugène, conseillers élus le 15 mars 2020.  
Sont absents : M. MEHL Florian ayant donné procuration à M. ERTZ Jean-Marc  
M. KERN Mickaël

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.  
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme GASSER Anne**  
Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

2021-03-01°) Vote des taux de la fiscalité directe locale  
2021-03-02°) Budget primitif 2021  
2021-03-03°) Demandes de subventions  
2021-03-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil  
2021-03-05°) Divers et informations

#### **2021-03-01°) Vote des taux des impôts directs locaux – fixation des taux de la taxe foncière 2021 :**

Par délibération du 9 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 14,91 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 15,11%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 65,34 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28,28 % (soit le taux communal de 2020 : 15,11% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB qui est de 28,28 %.

#### ***Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE***

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

\* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 28,28%

\* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 65,34 %

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **2021-03-02°) Budget primitif 2021 :**

Après présentation de ses propositions par Mme le Maire, examen approfondi et délibération, *le Conseil Municipal DECIDE d'APPROUVER* le BUDGET PRIMITIF de la Gestion Générale de la commune de Bosselshausen pour 2021, avec les balances équilibrées comme suit :

|                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| <b>Section de fonctionnement:</b> | <b>251.449,15 Euros</b> |
| <b>Section d'investissement :</b> | <b>121.335,94 Euros</b> |

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **2021-03-03°) Demandes de subventions - Société Protectrice des Animaux (SPA) :**

Mme Le Maire présente le courrier de la Société Protectrice des Animaux, relatif à la participation des communes pour le financement annuel de l'activité fourrière. Rappel est fait de la convention signée en date du 27 mars 2009 et que la SPA n'effectue plus de déplacements et ne seront acceptés que les animaux issus d'une commune signataire de la convention. La mission consiste à récupérer sur la commune tout animal domestique errant qui aura au préalable été confiné dans un lieu clos. Pour un animal blessé, seul un vétérinaire est compétent pour l'accueillir. Le montant de la participation pour 2021 est de 114,40 €.

*Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :*

- de verser à la SPA la cotisation 2021 d'un montant de 114,40 €
- d'imputer la dépense à l'article 6574

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **2021-03-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil :**

Sans objet

### **2021-03-05°) Divers et informations :**

Courrier aux élus de la Région Grand Est : Mme Le Maire expose avoir adressé un courrier à M. Le Président de la Région Grand Est afin que la position de la Région soit revue, quant aux modalités de financement des transports scolaires pour les prochaines années (même si l'année 2021/2022 devrait faire l'objet de modalités transitoires n'ayant aucun impact financier pour les communes et les administrés) en œuvrant dès à présent afin que, pour les secteurs dont la configuration géographique le justifie, les transports scolaires concernant la pause méridienne continuent à être financés par la Région. Copie du courrier a été adressée à l'ensemble des membres de la CEA.

Travaux aménagement paysager devant église : Mme Le Maire expose que la Sté Elsass Garden a achevé les travaux d'aménagement paysager devant l'église, rajouté quelques plantations au niveau du parking de la salle des fêtes et nettoyé le fossé aux abords de la rue de l'Anneau. Du mulch a été mis en oeuvre sur l'intégralité des zones de plantations afin de limiter le désherbage, protéger le sol et lutter contre le dessèchement.

Elle informe également que les espaces verts qui se trouvent devant la propriété de la famille CSUKA (qui en assure la tonte depuis de nombreuses années ce pour quoi les élus les remercient), relèvent également du domaine communal et que des propositions d'aménagement pourront donc être prochainement étudiées pour cette zone afin de poursuivre la démarche d'embellissement de l'espace public et créer uniformité et continuité dans la rue Principale.

La séance est levée à 21 h 00.